



## refus de titularisation harcèlement moral et refus d'indemnisation

Par **rourou78**, le **04/11/2012** à **23:49**

Chère Maître

J'ai signé un contrat CDD le 03/11/2010 dans une mairie, j'ai effectué un stage en février 2011 pour être titularisé en mars 2012 j'ai subi entre la période du mois de septembre 2011 et fin août 2012 du harcèlement moral de la part de ma chef de service (mise à l'écart dans les conversations, réflexions injustifiées, ordres contradictoires, faisant en sorte de ne pas répondre à mes salutations et elle m'a même avoué qu'elle ferait en sorte que je ne puisse pas être titulaire en dernier elle avait même chargé une collègue de ne pas me faire de cadeaux chose que la dite collègue a fait de bon cœur et cela devant témoins je me suis retrouvé en arrêt maladie pour dépression avec harcèlement moral et licencié pour refus de titularisation au cours de mon arrêt je ne suis aujourd'hui toujours pas indemnisé par le pôle emploi ceux-ci me refusant cette prise en charge et la mairie dans laquelle je travaillais refuse une prise en charge que puis-je faire  
vous remerciant d'avance  
Melle b

Par **P.M.**, le **05/11/2012** à **09:26**

Bonjour,

S'agissant d'un statut de droit public, je vous conseillerais de vous rapprocher des Représentants du Personnel ou, en absence dans l'établissement, d'une organisation syndicale du secteur d'activité voire d'un avocat spécialiste en droit administratif...

A priori, si vous n'êtes pas à l'initiative de la rupture des relations de travail, vous avez droit à l'indemnisation chômage et je vous propose la [Circulaire DGEFP/DGAFFP/DGCL/DGOS/direction du budget n°2012-01 du 3 janvier 2012](#)